



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/12/2020

Reçu en préfecture le 16/12/2020

Affiché le 16/12/2020

SLO

ID : 081-218102572-20201214-2020DEL81-DE

Date de la convocation  
08.12.2020

L'an deux mil vingt et le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de "La Gare", sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 20/81

**Présents** : Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mr SOULAGES, Mme BETTINI, Mr BENEZECH, Mme TEULIER, Mr MILANESE, Mme DELPOUX, Mr JALBY, Mme COUVREUR, Mrs GALINIÉ, DEMAZURE, Mmes GAVALDA, FARIZON, Mr SARDAINE, Mme VABRE, Mr MARIE, Mme MILIN, Mr SIRVEN.

**Absents** : Mme GHODBANE procuration à Mr JALBY  
Mr MASSON procuration à Mr SIRVEN  
Mr TAUZIN, excusé, Mr BALOUP, excusé, Mme RAINESON.

**Secrétaire** : Mr BUONGIORNO.

Objet de la délibération

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la ville de Saint-Juéry met Monsieur Yoann LACAN, Adjoint Technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à disposition de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet pour une durée de 6 mois afin d'exercer les fonctions de Gestionnaire du Patrimoine Immobilier à la Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques. Les conditions de principe sont établies lors d'une convention de mise à disposition.

**SIGNATURE  
CONVENTION DE  
MISE A DISPOSITION**

Pour cela, il convient de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de la convention de mise à disposition liant la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet à la ville de Saint-Juéry.

*Adopté à l'unanimité*

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriale et aux établissements publics administratifs locaux,

DECIDE de conventionner avec la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition entre la Commune et la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 16 décembre 2020  
David DONNEZ,  
Maire,

